



Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information

Patrice BIGEARD
patrice.bigeard@ssi.gouv.fr
Délégué Ile-de-France

Positionnement de l'ANSSI



Créée le 7 juillet 2009 par le décret n°2009-934, l'ANSSI est un **service à compétence nationale**.



Menaces numériques sur les villes et territoires intelligents

De même nature que celles visant actuellement les systèmes d'information des entreprises, administrations et jusqu'aux particuliers, à savoir :

- Prise de contrôle d'installations publiques
 - Botnets
 - Accès aux données stockées ou échangées
 - Dysfonctionnement des systèmes
 - Manipulation des données
 - Atteinte à la vie privée
- 



Tenir compte du contexte particulier des villes et territoires intelligents

- **Interconnexions multiples**

=> besoin de sécurisation des interfaces et des flux de données partagées

- **Interopérabilité des systèmes**

=> besoin de sécurisation de ces systèmes d'information

- **Protection des données personnelles (RGPD)**

=> besoin de sécurisation de la collecte, du stockage et de l'exploitation des données personnelles et/ou sensibles





Recommandations et pistes de réflexion

1. Une question de **gouvernance** : intégrer en amont et au niveau décisionnel une analyse de risques numériques
 2. Intégration de la sécurité numérique dans le **cycle de vie des projets**
 3. Besoin à terme d'un certain niveau de **certification** ou de **labellisation** de produits/services intégrés dans les projets de villes et territoires intelligents
- 



Merci

Patrice BIGEARD
patrice.bigeard@ssi.gouv.fr
Délégué Ile-de-France